



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 50 octobre- novembre-décembre 2008 - Supplément n°1
Directeur de publication : Michel Dubuis - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 3ème trimestre - IPNS

- . Pour la défense de l'emploi (public et privé)
et contre les suppressions de postes,
- . Pour la défense du pouvoir d'achat,
pour l'augmentation générale des salaires,
- . Pour le droit à un travail décent,
contre la précarité et le stress au travail,
- . Pour la défense des services publics
et contre les privatisations,
- . Pour la défense de l'école publique,

**EN OCTOBRE 2008, ENSEMBLE,
ON SE MOBILISE !**

*Dans les départements, dans le cadre de la
journée mondiale d'action organisée par la
Confédération syndicale internationale (CSI) :*

**POUR UN TRAVAIL DÉCENT,
LE MARDI 7 OCTOBRE**

*A Paris, lors d'une manifestation nationale unitaire,
contre la politique de régression menée par le gou-
vernement Sarkozy-Fillon-Darcos-Pécresse :*

**EN DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE,
LE DIMANCHE 19 OCTOBRE**

Le site internet du SNASUB académique vous informe :

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

**+ de 48.500
visiteurs !**

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire

**Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02**

Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr
Sites internet nationaux : www.snasub.fsu.fr et www.fsu.fr



Le 7 octobre : mobilisation interprofessionnelle

Editorial :

A l'heure où nous écrivons, les effets en cascade de la crise financière internationale commencent à parvenir en Europe. Des établissements bancaires anglais et belges sont en situation de faillite et ne doivent leur salut qu'à des solutions financières d'urgence des états ou d'autres banques, se chiffrant en dizaines de milliards d'euros. Cette nouvelle convulsion du système capitaliste a de quoi inquiéter tant les apprentis sorciers de la haute finance ont pris l'habitude de jouer au poker menteur avec notre épargne. Sans connaître les conséquences définitives de cette crise, ni même son terme, on ne peut manquer de s'interroger sur la déraison totale de ce système économique, sur l'énorme gâchis financier provoqué ainsi que sur son injustice insupportable.

Alors que toutes les régressions sociales à l'oeuvre actuellement sont justifiées par la nécessité de faire des économies - l'argent pour les budgets sociaux vient à manquer paraît-il - on assiste actuellement à une mobilisation mondiale d'argent public pour sauver le système bancaire. 700 milliards de dollars sur deux ans aux Etats-Unis, plusieurs dizaines de milliards d'euros en Grande-Bretagne, en Belgique et aux Pays-Bas, les sommes engagées sont colossales et dépassent largement les déficits supposés de nos budgets sociaux tels que caisses de retraites, de sécurité sociale... Ce qui nous fait dire que si l'argent existe aujourd'hui pour sauver les banques d'affaires, il existe également pour satisfaire les besoins sociaux et notamment pour sortir de la faim, de la malnutrition, de la misère et de la précarité l'ensemble des citoyens concernés de cette planète.

C'est pourquoi notre mobilisation est nécessaire. Elle est nécessaire pour imposer une autre répartition des richesses créées, une autre utilisation de l'argent. Elle est indispensable même pour empêcher le gouvernement actuel d'imposer sa politique qui vise à réaliser d'énormes économies sur le dos des services publics, des salariés en général, des budgets sociaux pour distribuer encore plus de cadeaux à ses mandataires directs, les grands groupes privés, financiers et industriels.

Face à cela, il nous faut défendre obstinément nos revendications et oeuvrer à la construction d'un vaste mouvement de mobilisation, interprofessionnel, durable et combatif, permettant enfin d'inverser le rapport de force. Puissent les rassemblements du 7 octobre y contribuer.

Les rassemblements dans les départements :

Aisne :

17h - St Quentin
à la Maison de l'emploi,
8, Bd Cordier

Oise :

17h - Beauvais
Place de l'Hôtel de Ville

Somme :

17h - Amiens
Place de l'Hôtel de Ville

17h - Abbeville
Place de l'Hôtel de Ville

16h - Friville Escarbotin
Place Jean Jaurès

Journée mondiale d'action à l'appel de la Confédération syndicale internationale

Appel unitaire à des mobilisations d'ampleur dans tout le pays,
le 7 octobre 2008

Communiqué des organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA

Le 07 octobre 2008, les organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la CSI.

Une mobilisation d'ampleur est nécessaire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Dans notre pays, ce sera l'occasion pour les salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence d'emplois de qualité pour toutes et tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes, d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau, des services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale. Le 07 octobre donnera lieu à des initiatives sur l'ensemble du pays (rassemblements, manifestations, actions ciblées...)

A Paris, la journée de mobilisation se terminera par un rassemblement unitaire, syndical, européen et international à 17h au Trocadéro.

Les organisations signataires de cet appel demandent à leurs organisations professionnelles et territoriales de se rencontrer pour décider des formes et des modalités de mobilisation permettant la plus large implication des salariés.

Communiqué de la FSU

Les Lilas, vendredi 26 Septembre 2008

"Crise exceptionnelle et vieilles recettes"

Alors que nous sommes confrontés à une crise d'une ampleur exceptionnelle dues aux dérégulations et à une politique qui porte au pinacle le marché et la concurrence, alors que de partout on entend en appeler au retour de l'État, le discours du Président de la République et le projet de Budget présenté ce matin en conseil des ministres, restent marqués par les mêmes dogmes qui ont nourri cette crise et fait la preuve de leur incapacité à y remédier. On peut se demander s'il ne s'agit pas en fait de préparer l'opinion à une politique d'austérité aggravée au lieu de faire face à la crise.

Ainsi rien n'est fait pour empêcher les dysfonctionnements du système bancaire et financier ; bien au contraire on poursuit la politique de libéralisation avec le projet de privatisation de la Poste ou la libéralisation du livret A qui vise à remettre entre les mains de banques l'instrument clé du financement du logement social.

Maintenant des choix fiscaux qui ont démunis l'Etat de capacités d'intervention, accru les inégalités en faveur des plus riches sans contribuer à la croissance, le projet de Budget programme de nouveaux sacrifices et des coupes supplémentaires dans l'emploi public avec des chiffres jamais atteints.

Ce sont l'ensemble des services publics qui vont être touchés, et en particulier l'enseignement et la recherche. Dans un contexte où le Président prône un rôle nouveau de l'Etat celui-ci va se trouver encore moins capable de faire face aux besoins et l'investissement dans l'avenir est délibérément sacrifié. Le risque est grand de voir les inégalités s'accroître et la solidarité envers les plus démunis reculer.

Les salariés du public et du privé, les retraités, les chômeurs payeront le prix de ces choix injustes et inefficaces en termes de pouvoir d'achat, d'emploi, de protection sociale, d'accès aux services publics.

Autant de raisons de mobiliser massivement le 7 octobre au plan interprofessionnel et le 19 octobre dans l'éducation.

Dimanche 19 octobre : manifestation nationale

POUR L'ÉCOLE, TOUTES ET TOUS A PARIS !



Appel unitaire :

**L'ÉDUCATION EST NOTRE AVENIR :
IL NE DOIT PAS SE DÉCIDER SANS NOUS !**

Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public laïque d'éducation. Il traduit notre choix républicain d'une société où tous les citoyens vivent ensemble. Mais imagine-t-on ce que deviendrait ce principe, sans ce tour de force de l'accueil de tous les jeunes, sans distinction, réalisé quotidiennement par notre Ecole ?

Cette Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Pour nous, ce débat et cet effort concernent tous les citoyens car, à travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue.

Or, en lieu et place de ce que devrait nécessiter cette grande cause nationale, rassemblant largement les citoyens, à quoi assistons- nous ? Au spectacle d'une politique gouvernementale qui, au-delà des habillages, ne voit dans l'éducation qu'un moyen d'économiser. Plus que tout discours, la préparation du budget 2009 en est la démonstration : 13500 suppressions d'emplois programmées, soit, dans le cadre triennal dans lequel ce budget s'inscrit, plus de 40 000 postes promis à disparition sur les 3 ans, à rajouter aux 11 200 suppressions de cette année !

Tout n'est sans doute pas question que de postes en matière éducative, mais nous affirmons que rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » ! Rien ne pourra davantage se faire avec des réformes à marche forcée encore moins lorsqu'elles aboutissent à de vraies régressions. Rien ne pourra se faire non plus si l'Etat ne cesse de se désengager de ses missions, déléguant hors de l'école ce qu'elle doit assurer pour tous.

Aussi, nous poussons aujourd'hui un cri d'alerte : cette politique va détériorer sur le long terme le service public d'Education. Elle porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités.

De ce projet, nous ne voulons pas ! Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cour la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix.

Nous en appelons à toutes celles et tous ceux qui pensent que l'éducation est une richesse pour notre pays, que l'avenir se joue aujourd'hui, à toutes celles et tous ceux qui refusent que la politique suivie n'entraîne, pour de nombreuses années, le service public d'éducation dans l'affaiblissement.

Quelle place veut-on donner à l'éducation dans notre pays ? Quel citoyen veut-on préparer ? Nous n'acceptons pas que la société découvre a posteriori qu'on aurait répondu à sa place, en catimini, à ces questions fondamentales !

Alors, mobilisons-nous ensemble, débattons, parlons, proposons, interpellons l'opinion, agissons sans attendre ! Rassemblons-nous tous dans une grande manifestation nationale le dimanche 19 octobre à Paris.

FSU - UNSA Education - SGEN-CFDT - FAEN - FERC-CGT - SUD Education - FCPE - UNEF - UNL - FIDL - CRAP - GFEN - CEMEA - Ligue de l'Enseignement - PEP - FRANCAS - JPA

Des modalités de transport en commun sont prévues dans chaque département, avec, sans doute, une participation aux frais demandée. Réservez vos places dès maintenant auprès de chaque section départementale : **FSU Aisne : 03.23.38.85.28 ou 06.82.17.79.82 - fsu02@fsu.fr**

FSU Oise : 03.44.05.02.20 ou 06.28.13.29.74 ou remplir la fiche sur <http://sd60.fsu.fr> puis l'adresser à fsu60@fsu.fr

FSU Somme : contacter le SNASUB Amiens au 03.22.72.95.02 ou s'inscrire directement sur <http://19octobre-80.ouvaton.org>

Enseignement scolaire & EPLE

**Les motions adoptées
par la commission nationale du SNASUB/FSU
des 10 & 11 septembre 2008 :**

Pôles administratifs en EPLE

L'administration de l'EN manifeste en ces derniers temps sa volonté de développer des pôles administratifs en EPLE.

Ceci appelle de notre part les réflexions suivantes : si cela constituait une avancée pour le service public et l'organisation administrative des EPLE, nous ne pourrions qu'y souscrire.

Malheureusement ce mouvement s'inscrit dans un contexte de suppressions de postes et nous ne cautionnerons en aucun cas une réforme de « décloisonnement » des missions qui sert d'alibi et d'instrument pour des retraits d'emplois.

Même si le cadre réglementaire, en particulier la circulaire de 97 sur les missions des gestionnaires permet une forme de mutualisation des moyens administratifs, notre syndicat s'attachera au strict respect des arrêtés de nomination en particulier s'agissant des personnels de catégorie A et B dont les affectations sont ciblées.

En ce qui concerne la requalification des emplois qui correspond à une revendication des personnels, elle ne saurait s'accompagner de mutualisations préjudiciables au service public et à la proximité du service à l'utilisateur.

Il est par ailleurs important de souligner que tous les personnels doivent bénéficier d'une formation polyvalente leur permettant d'avoir le choix pour une affectation conforme à leurs souhaits et dans la perspective d'une évolution de carrière.

Réforme de la carte comptable :

Après la publication de la note de service 2008-110 du 22-08-2008, l'ensemble des académies est confronté à une offensive des autorités rectores destinée à diffuser l'idée d'une nécessité inéluctable d'augmentation très forte du nombre d'EPLE par agence comptable.

Ceci intervient alors que la politique gouvernementale comporte comme volet stratégique le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et de dizaines de milliers de suppressions de postes .

Pourtant cette réforme nous est présentée comme un gage de « sécurité » pour la bonne tenue des comptabilités des EPLE avec l'affectation de personnels supplémentaires.

Ceci ne masquera pas la réalité de la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs en EPLE .

Ainsi qu'ils soient gestionnaires, non-gestionnaires ou comptables, tous auront à subir à la fois l'éloignement croissant des agences comptables et le manque de personnel lié aux suppressions de postes, l'objectif de gains de productivité étant clairement affiché.

S'il peut s'avérer utile de donner une cohérence accrue aux réseaux comptables et d'engager une réflexion concertée à propos des fonctions de gestion, la seule entrée des suppressions de postes n'est ni saine ni viable à long terme.

S'agissant des modifications indemnitaires qui découleraient de cette réforme , les annonces faites aujourd'hui ne laissent présager ni la reconnaissance des missions ni une juste répartition , le déplafonnement des indemnités comptables n'étant destiné qu'à accompagner l'accroissement du nombre d'EPLE par agence-comptable.

Billet d'humeur :

Cher(e)s collègue(s),

Merci pour vos encouragements 2008/2009. Quelques mots pour vous donner des nouvelles de notre établissement scolaire qui se porte comme notre politique actuelle souhaite qu'il se porte !

Un demi-poste supprimé au secrétariat administratif. Une collègue en CLM remplacée (fort heureusement) par une collègue contractuelle de plus que de bonne volonté (qui n'a pratiquement aucune expérience des tâches du secrétariat puisque précédemment affectée sur des postes d'intendance) et qui nous est arrivée le jour J, le 1er septembre.

Un poste administratif qui ne sera pas reconduit l'an prochain, pour cause de départ en retraite.

Du côté de nos collègues de l'intendance : bonne surprise ! Une collègue mutée, remplacée provisoirement jusqu'en novembre 2008. Il va nous falloir à cette date poursuivre l'application de la réforme en cours, à savoir procéder au recrutement d'un contrat « PACTE » qui comme chacun se réjouit de le reconnaître va apporter un bénéfice immédiat au bon fonctionnement du service. Un(e) jeune, non diplômé(e), sans expérience, qui, par chance, devra vite apprendre sur le tas (sans trop peser sur le travail des collègues puisque des périodes de formation en dehors du service sont prévues...). Comment notre « haute » et bienveillante Autorité a pu en arriver à inventer de telles réformes qui nous amènent à ce constat. Une collègue expérimentée remplacée par un(e) jeune sans qualification, à qui on proposera à terme, un CDI, alors que des agents contractuels, qui ont acquis une solide expérience, développé des compétences reconnues, ne peuvent plus accéder à une juste titularisation pour cause de concours « peau de chagrin » ou supprimés.

Voilà la valeur que notre « haute » hiérarchie nous accorde, la reconnaissance de notre travail qu'elle démontre une fois de plus. Voilà le soin qu'elle apporte aux « fourmis que nous sommes » qui accomplissent chaque années scolaires des tâches de plus en plus denses et contribuent à faire fonctionner leur établissement, à tous les étages, dans des conditions de plus en plus pénibles et stressantes, le plus souvent sans qu'on les entende s'en plaindre !

Sauf aujourd'hui, une fois n'est pas coutume : semaine de rentrée « un peu chargée » et perspectives d'année(s) scolaire(s) EXCEPTIONNELLE(S) obligent !

Muriel BOUTEILLE,
Adjoint administratif, Cité scolaire de NOYON

Enseignement supérieur : l'intersyndicale s'adresse à Valérie Pécresse

DÉCLARATION LUE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REÇUES LE 18 SEPTEMBRE PAR VALERIE PÉCRESSÉ

FSU (SNESUP - SNCS - SNASUB)
CGT (FERC-SUP - SNTRS - CGT-INRA)
FO (SNPREES)
SOLIDAIRES (SUD RECHERCHE EPST)

Madame la Ministre,

La fin de l'année universitaire et l'été 2008 ont été marqués par de nombreuses annonces du gouvernement affaiblissant le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Les conditions de rentrée universitaire sont difficiles tant pour les personnels que pour les étudiants, comme le CNESER l'a souligné dans la motion votée lundi 15.

Qui plus est, pour la première fois depuis 15 ans, alors que le gouvernement dit qu'il entend faire de l'enseignement supérieur et la recherche une priorité, 900 suppressions d'emplois dont 450 de titulaires sont annoncées, ce qui a pour conséquence des embauches sur postes contractuels pour remplir les missions et aggrave les conditions de travail de tous les personnels. C'est en contradiction avec la mise en œuvre de dispositifs d'aide à la réussite des étudiants. Les premières informations sur le budget 2009 de l'enseignement supérieur et de la recherche montrent que l'essentiel de l'effort de l'état va au privé sans contrepartie. Le milliard d'euros supplémentaire annoncé l'an dernier se réduit à des crédits budgétaires, hors contrats ANR, couvrant à peine l'inflation, alors qu'une augmentation de 10 % du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche serait indispensable.

Toujours en cette rentrée, comme le montrent vos déclarations en Conseil des Ministres, le gouvernement marque sa volonté de franchir une nouvelle étape dans la restructuration en force de l'ensemble de la recherche et dans son pilotage autoritaire

C'est à ce moment que vous engagez des discussions sur les métiers du supérieur à partir des rapports Schwartz et Hoffmann dans des termes, que vous venez de confirmer et qui, en cohérence avec la RGPP, remettent en cause les statuts et la gestion nationale des carrières des personnels : développement de la précarité, individualisation arbitraire des rémunérations (primes et indemnités à la « tête du client ») et des services (modulation), ... Ces propositions mettent en cause les libertés scientifiques, enlevant toute protection à l'enseignement et à la recherche face aux pressions de toutes sortes. Nous considérons que la revalorisation des métiers du supérieur et de la recherche, est une question de justice. C'est nécessaire ! Il en va de l'avenir et de l'attractivité de ces métiers.

Votre cabinet a reçu les organisations syndicales, mais n'a fait part d'aucune proposition. Ce sont des méthodes que nous ne pouvons accepter. Il est nécessaire de prendre le temps de la concertation avec les organisations représentatives des personnels et de permettre à celles-ci de jouer leur rôle en consultant leurs mandants. Nous ne pouvons admettre que la communauté scientifique et universitaire ne soit pas consultée. La dynamique de réflexion et la collégialité ont fait la force et la richesse de l'enseignement supérieur en France.

Afin de pouvoir discuter du chantier carrières, les organisations demandent que le gouvernement prenne des engagements :

- renoncer aux suppressions de postes dans l'enseignement supérieur et la recherche, et mettre en place un plan pluriannuel de recrutement permettant aux établissements d'assurer leurs missions de service public et de résorber la précarité ;

- attribuer enfin réellement à l'enseignement supérieur et la recherche l'augmentation budgétaire dont il a besoin, et que cela se traduise par un accroissement des dotations des établissements et un rééquilibrage des financements de la recherche;

- prendre le temps nécessaire pour de réelles négociations, sur des bases différentes des conclusions des rapports Schwartz et Hoffmann

- respecter les instances consultatives ou scientifiques.

Ce n'est qu'à ces conditions que pourront s'ouvrir avec les organisations syndicales représentatives des personnels de réelles négociations sur les statuts, les emplois et les carrières.

Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : la motion du CNESER

Dans le cadre du Plan Licence, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé aux présidents d'université, dans un courrier en date du 9 mai 2008, de lui faire connaître avant le 30 juin leurs projets d'allongement des horaires d'ouverture des bibliothèques pour l'année 2008-2009. L'objectif affiché est double : « rapprocher les établissements français des standards européens » et « offrir aux étudiants une activité rémunératrice qui soit favorable à la poursuite de leurs études ».

Si le CNESER constate que les déficits dont souffrent les bibliothèques universitaires françaises les empêchent de correspondre à « l'image d'un pays de haute culture », il rappelle à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que le rapprochement des standards européens doit concerner les crédits d'acquisition de documentation, les surfaces des bibliothèques et les effectifs en personnels qualifiés, pas seulement les horaires d'ouverture.

Favorable à l'amélioration de l'accès aux bibliothèques, à plus de qualité adaptée aux besoins de ses publics (étudiants, enseignants chercheurs, enseignants, ...), le CNESER s'inquiète que cela se traduise dans les faits par la dégradation globale du service offert au public, faute d'embauche de personnels qualifiés, recrutés sur des emplois statutaires.

En ce début d'année universitaire caractérisée par l'annonce de la suppression de 900 emplois statutaires dans le budget 2009, les pressions stigmatisant les personnels des bibliothèques universitaires se multiplient. Ils ne peuvent être tenus responsables du marasme des bibliothèques universitaires françaises au regard des standards européens.

Le CNESER condamne la méthode qui consiste à faire reposer cette amélioration de l'accès aux bibliothèques universitaires sur le seul alourdissement des charges de travail des personnels - parmi lesquels nombreux sont rémunérés au salaire minimum. Il demande que toute ouverture de nouvel établissement soit assortie des créations de postes statutaires nécessaires.

Cette situation conjuguée aux récentes études statistiques sur le taux d'échec des étudiants salariés plaide pour la mise en œuvre d'une réelle allocation d'autonomie en lieu et place du système de bourses actuel tout à fait insuffisant et du développement des emplois précaires pour les étudiants.

Dans ce cadre, le CNESER dénonce que les seuls moyens mis en avant soient des crédits contractuels destinés à financer le seul recrutement d'étudiants sur contrats précaires qui viendraient se substituer à des emplois statutaires qualifiés.

**SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, FSU
FERC-Sup CGT, CGT
UNSA
SGEN-CFDT
SNPREES-FO
UNEF
CFPE
PEEP**

Entretien professionnel et réductions d'ancienneté

A titre expérimental pour les années 2007, 2008 et 2009, l'entretien professionnel défini par le décret n°2007-1365 du 17/09/07 remplace en 2008 le dispositif d'évaluation/notation défini par le décret n°2002-682 du 29/04/02 que nous avons connu lors des campagnes de notation de 2005 et 2007 et de la campagne d'évaluation de 2006.

La notation administrative disparaît.

L'entretien professionnel devient annuel. C'est un tête à tête entre le fonctionnaire et son supérieur hiérarchique direct qui permet à ce dernier d'apprécier la manière de servir du fonctionnaire, d'évaluer ses résultats professionnels, de fixer de nouveaux objectifs.

L'entretien professionnel inclut l'entretien de formation défini par le décret n°2007-1470 du 15/10/07 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. Le fonctionnaire doit donc être informé de ses droits acquis au titre de la formation individuelle.

Les perspectives d'évolution de carrière (concours internes, avancements de grade, recrutements par liste d'aptitude) et la mobilité doivent également être abordées au cours de l'entretien.

Chaque agent est informé par écrit, au moins deux semaines à l'avance, par son supérieur hiérarchique direct, de la date et de l'heure de son entretien professionnel.

Le Guide du manager pour l'entretien professionnel disponible sur le site du Rectorat prévoit une durée d'une heure à une heure trente par agent. Il conseille au « manager » d'adopter une posture bienveillante, empathique et de mettre en confiance l'agent afin que celui-ci s'exprime librement. Attention ! L'entretien professionnel n'est pas une séance gratuite offerte chez un psychanalyste à tout fonctionnaire. Il peut avoir des conséquences directes sur notre rémunération et il convient donc de l'aborder avec toute la prudence et la circonspection qui s'impose dès que l'on touche à nos sous.

Ainsi l'article 13 du décret rend possible une modulation des indemnités (IAT et IFTS) au vu du compte rendu de l'entretien professionnel.

L'article 10 de l'arrêté prévoit des réductions d'ancienneté d'un, deux ou trois mois pour les agents dont la valeur professionnelle est distinguée. Il précise qu'au moins 30% des effectifs d'un corps doivent bénéficier d'une réduction d'ancienneté de deux mois. La circulaire ministérielle permet une proratisation par grade de ces 30%.

Le décret fixe le nombre de mois de réduction d'ancienneté à répartir chaque année à 90% des effectifs du corps, hors les collègues aux derniers échelons. Ainsi, dans le pire des cas, 30% des effectifs d'un corps ont 3 mois et les autres rien ; **dans le meilleur des cas, 30% des effectifs d'un corps ont deux mois et 30% ont un mois.**

Dans le meilleur des cas donc, 40% des collègues n'auront pas de réduction d'ancienneté. C'est, au choix, mieux ou pire que l'ancien système d'évaluation/notation avec ses quotas fixes de 20% des effectifs d'un corps à 6 mois de réduction

d'ancienneté pour deux années (les progressions de notes +5) et de 30% des effectifs d'un corps à 2 mois de réduction d'ancienneté pour deux années (les progressions de notes +4,5). L'article 11 de l'arrêté autorise des majorations d'ancienneté d'un à deux mois en cas d'insuffisance professionnelle, comme précédemment en cas de progression négative de la note.

L'entretien professionnel fait l'objet d'un compte rendu écrit qui doit être communiqué à l'agent. Celui-ci peut le compléter par ses observations, y joindre un rapport d'activités, préciser ses besoins de formation, ses vœux de mobilité... L'agent dispose à cette fin d'une semaine de délai pour signer son compte-rendu. Au terme de ce délai, le compte-rendu signé est versé au dossier administratif de l'agent. Une copie du compte-rendu est remise à l'agent.

L'agent peut contester son compte-rendu d'entretien professionnel. La procédure de contestation, ingénieusement complexe, comporte trois temps :

1. A la communication du compte-rendu, l'agent dispose de dix jours francs (dix jours quoi) pour effectuer une demande de révision du compte-rendu à son supérieur hiérarchique direct. Cette demande prend la forme d'un recours gracieux.

2. Le supérieur hiérarchique direct de l'agent dispose alors de dix jours (non francs donc ouvrés) pour notifier sa réponse à l'agent.

3. En cas de refus de la part du supérieur hiérarchique direct de l'agent, celui-ci peut alors saisir la commission administrative paritaire compétente dans un délai de dix jours francs. L'agent doit alors fournir à la CAP et aux commissaires paritaires du SNASUB-FSU tous les éléments d'information utiles.

A la différence du système précédent d'évaluation/notation où la réduction d'ancienneté était déterminée par la progression de la note administrative, nous perdons toute lisibilité de la réduction d'ancienneté à laquelle nous pouvons prétendre au regard de notre compte-rendu d'entretien professionnel.

La logique à l'oeuvre est bien celle de l'individualisation des carrières et des rémunérations en dehors de tout contrôle collectif et paritaire. La circulaire ministérielle a beau préciser que si les objectifs fixés à l'agent sont individuels ceux-ci s'inscrivent tout de même « dans le cadre des objectifs collectifs du service », elle n'explique pas le moins du monde comment s'élaborent et s'évaluent ces fameux « objectifs collectifs du service ».

Au SNASUB-FSU, nous sommes largement favorables à la mise en place de lieux d'échange collectif permettant l'amélioration du fonctionnement du Service public, à la condition que ces lieux soient dénués de tout enjeu individuel.

Enfin, il est amusant de constater que le décret stipule que les résultats professionnels du fonctionnaire doivent tenir compte des « conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ».

En clair, on fait ce que l'on peut vu le nombre que l'on est, et à l'heure des suppressions massives d'emplois publics, ce n'est pas peu dire...



Entretien professionnel et réductions d'ancienneté

Le SNASUB/FSU Amiens écrit au recteur :

Philippe LALOUETTE
Secrétaire académique
Local syndical : 03.22.72.95.02

Amiens, le 23 septembre 2008

A Monsieur le Recteur
de l'Académie d'Amiens
Rectorat d'Amiens
20, Boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX

Objet : réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelon – campagne 2008

Monsieur le Recteur,

Comme convenu oralement avec Monsieur GERIN, secrétaire général d'académie, lors des CAPA des personnels administratifs de mai/juin 2008, nous vous adressons ce courrier. Il vous présente la position de notre organisation syndicale sur l'entretien professionnel et la distribution des réductions d'ancienneté pour l'avancement d'échelon.

Nous tenons à vous indiquer que les textes en vigueur concernant l'entretien professionnel et les réductions d'ancienneté ne représentent pas, de notre point de vue, une bonne manière de gérer les carrières. Ils ne constituent ni une juste reconnaissance des compétences et savoirs faire mis en oeuvre quotidiennement par les personnels ni un outil permettant de revaloriser leur traitement par un avancement rapide, permettant de compenser l'écart entre les qualifications effectivement détenues et les emplois dévalorisés qu'ils occupent.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale, le SNASUB/FSU, s'est toujours opposée aux dispositifs visant à faire dépendre les rémunérations, l'indemnitaire et l'avancement de procédures hiérarchiques individualisées à l'extrême. Le fiasco généré par la contestation massive du dispositif précédent montre à quel point il est délicat de gérer, agent par agent, les carrières, en faisant jouer à l'appréciation hiérarchique directe un rôle démesuré ne reflétant pas l'aspect collectif du travail en équipe, indispensable dans le cadre du service public.

Voilà pourquoi, le SNASUB/FSU se prononce pour l'abandon du système actuel qui lie l'entretien professionnel à la carrière et donc à la rémunération, au profit de règles d'avancement les plus rapides pour tous, dans des corps cylindriques.

Puisqu'il est inutile, compte tenu de l'expérience 2005/2007, de réinventer une « usine à gaz », il nous paraîtrait opportun que le recensement des propositions d'octroi auprès des hiérarchies directes soit établi comme pour les tableaux d'avancement des personnels administratifs.

Recueil des propositions d'octroi :

- Les hiérarchies concernées renseignent un tableau annexé à une note rectorale, recensant l'ensemble des personnels de leur service ou établissement. Elles précisent en regard des noms, prénoms, corps et grades des agents si elles sont favorables ou non à la réduction d'ancienneté.

En cas d'avis défavorable, l'avis motivé est impératif, il doit être communiqué au personnel concerné (article 17 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983). Les personnels concernés peuvent, s'ils le souhaitent, voir leur situation être réexaminée par la CAPA compétente.

La centralisation académique des propositions est assurée par la DPAAE.

Les modalités de calcul des réductions d'ancienneté :

Compte tenu du blocage salarial en vigueur, compte tenu des perspectives déplorables de nos carrières, nous nous prononçons pour un mode de calcul et de répartition qui privilégie la distribution des réductions d'ancienneté sur un nombre maximum d'agents. Nous ne sommes donc pas pour l'option réglementaire des réductions de 3 mois. Nous sommes également opposés aux majorations d'ancienneté.

- Nous souhaitons que l'option des 30% des agents à 2 mois et des 30% des agents à 1 mois soit retenue. Et puisque le décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 prévoit dans son article 12 un départage à l'ancienneté de grade, il nous semblerait utile de proratiser ces mois de réductions (les possibilités de 2 mois comme de 1 mois) par grade, en fonction des effectifs.

- La CAPA compétente examinerait donc la situation du corps par grades, traitant individuellement des éventuels avis défavorables avant de se pencher sur la liste académique des bénéficiaires potentiels, départagés à l'ancienneté de grade (cf article 12 du décret déjà évoqué). Elle examinerait également les demandes en révision qui résulteraient de l'application de l'article 6.

Ces propositions ne visent pas, vous l'aurez compris, à attendre une bonne application d'un dispositif réglementaire qui nous semble mauvais et préjudiciable pour les personnels. Non, ces quelques propositions visent à tenter de maintenir des repères collectifs dans la gestion des carrières des agents et notamment dans le cadre de la distribution des réductions d'ancienneté.

Encore une fois, notre investissement, les compétences et qualifications mises en oeuvre pour que le service public d'éducation fonctionne quotidiennement réclament une toute autre considération de la part de l'Etat-employeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2008 - 2009

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :
> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique

SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

> jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
> entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
> à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

> CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
> CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
> Temps partiel et CPA : au prorata temporis
> Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR -

ACADEMIE : AMIENS		ANNEE DE NAISSANCE		SECTEUR		STATUT	
NOM :		<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT		<input type="checkbox"/> BIB		<input type="checkbox"/> ASU	
PRENOM :		<input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		<input type="checkbox"/> CROUS		<input type="checkbox"/> BIB	
VOS COORDONNEES				<input type="checkbox"/> DOC		<input type="checkbox"/> DOC	
APPARTEMENT, ETAGE :				<input type="checkbox"/> EPLE		<input type="checkbox"/> ITRF	
ENTREE, IMMEUBLE :				<input type="checkbox"/> JS		<input type="checkbox"/> Non titulaire	
N°, TYPE, VOIE :				<input type="checkbox"/> RETRAITES		CATEGORIE	
BP, LIEU DIT :				<input type="checkbox"/> SERVICE		<input type="checkbox"/> A	
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :				<input type="checkbox"/> SUP		<input type="checkbox"/> B	
TEL : PORTABLE :				<input type="checkbox"/> Autre :		<input type="checkbox"/> C	
VOTRE ETABLISSEMENT				CORPS :		GRADE :	
TYPE (collège, université, rectorat...) :				QUOTITE DE TRAVAIL :		Interruption d'activité	
NOM DE L'ETABLISSEMENT : Service : %		(disponibilité, Congé parental...) :	
RUE :				COTISATION $\left(\frac{\text{---}}{\text{(indice)}} + \frac{\text{---}}{\text{(NBI)}} \right) \times \frac{\text{---}}{\text{(coefficient)}}$ x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%) $\text{---} = \text{---} \text{€}$ <p style="font-size: small; color: white; background-color: red; padding: 2px;">Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.</p>			
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :							
TEL PROFESSIONNEL : PAYS :							
Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :				DATE :			
Prélèvement automatique				Signature :			

Prélèvement automatique
A remplir et renvoyer à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> **MONTANT DE LA COTISATION** :€
> **MONTANT DE LA MENSUALITE** (COTISATION / 5) :
> **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS** : / 2008

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT	
ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 3-5 RUE DE METZ 75010 PARIS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
.....	
.....	
.....	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
.....
NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER			
NOM :			
ADRESSE :			
CP : VILLE :			

DATE : SIGNATURE :

Agrafez votre RIB ici